

## QU'EST-CE QUE LE PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune, **traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.**

L'élaboration du PLU permet de mener une réflexion sur les dix prochaines années en guidant les choix d'aménagement avec la prise en compte des enjeux du développement durable, la garantie d'un urbanisme maîtrisé en vue de favoriser le renouvellement urbain, préserver la qualité architecturale et urbaine

Après son approbation le PLU sera opposable à toute personne publique ou privée souhaitant réaliser un projet de construction, réhabilitation ou de modification d'un bâtiment existant à Mailhac.

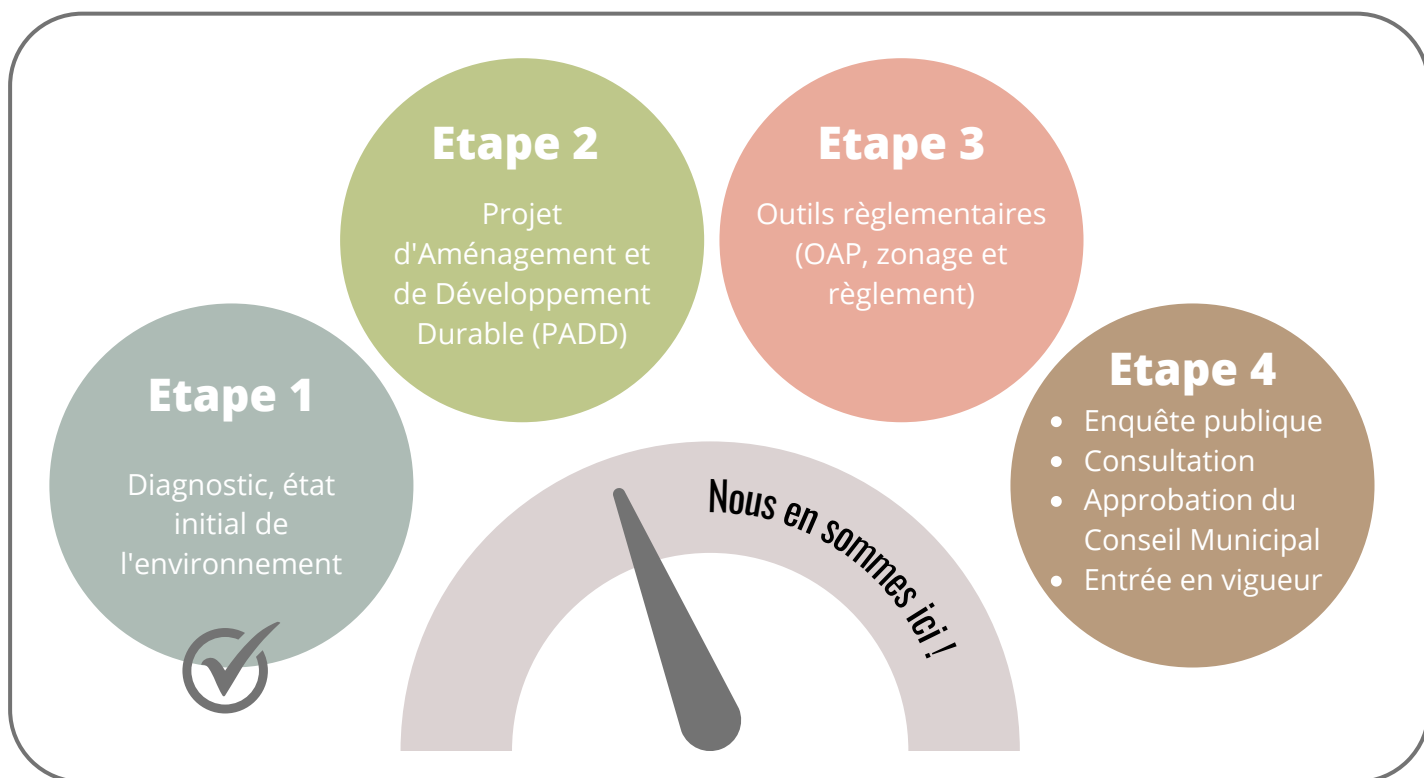
## QU'EST-CE QUE LE PADD ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le produit d'une réflexion collective traduisant les volontés politiques quant à l'évolution du territoire communal sur les dix prochaines années.

Il s'inscrit dans l'objectif du développement durable, soit **"un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs"**.



## LES ÉTAPES DU PLU :



## RÉUNION PUBLIQUE



Vos élus, accompagnés du Cabinet Gaxieu Vous invitent à participer à la réunion publique portant sur le PADD qui aura lieu le :

**19 NOVEMBRE 2024 - SALLE DES FÊTES - 18H**

## CONTACTS PRATIQUES



Mairie  
20 Avenue du Pont Neuf, 11120 Mailhac  
Tél : 04.68.46.13.13  
mairie@mailhac.fr  
www.mailhac.fr